



Association Nationale des Etudiants en Médecine de France

5 rue Frédérick Lemaitre – 75020 Paris

Tel : 01 40 33 70 72

Fax : 01 40 33 70 71

www.anemf.org

Paris, le Mercredi 17 janvier 2006

Communiqué de Presse :
Retrait de l'Epreuve de Lecture Critique d'Article des ECN,
l'ANEMF appelle aux négociations de la dernière chance

Lors de son Congrès de Rentrée en Octobre 2006, l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France (**ANEMF**), membre de la **FAGE**, avait posé comme **date limite du retrait de l'épreuve de Lecture Critique d'Article** des Epreuves Classantes Nationales 2008 à son **Conseil d'Administration de Nancy, le 3 février 2007. À l'approche de cette échéance, l'ANEMF s'inquiète du manque de réactivité des acteurs institutionnels de ce dossier.**

En 2004, un accord avait été trouvé entre l'ANEMF et le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Celui-ci stipulait la nécessité d'un enseignement harmonisé et évalué de la méthodologie de la Lecture Critique d'Article comme préalable à son intégration aux **Épreuves Classantes Nationales 2008**. Aujourd'hui la Lecture Critique d'Article c'est **128h dans certaines facultés, 4h dans d'autres; c'est 60% des enseignements regroupés dans un quart des Facultés**. Comment dire que cet enseignement est harmonisé ? Quant à l'évaluation, les étudiants l'attendent toujours...

C'est sans compter que la Lecture Critique d'Article n'offre aucune garantie d'une correction équitable. En effet, **de grandes disparités semblent exister pour une même copie entre les différents correcteurs**. De plus, aucun exemple type officiel n'a encore été communiqué aux étudiants en médecine. Comment, alors, justifier le maintien d'une telle épreuve déterminante pour le choix de carrière des futurs médecins ? Il s'agit bien ici d'une **remise en cause de l'égalité des chances, principe de base du droit de l'enseignement supérieur dans notre pays**.

L'ANEMF propose de travailler au développement de cet enseignement au cours du premier et du second cycle. Cet enseignement est nécessaire à l'apprentissage d'une bonne pratique médicale. C'est bien **contre son intégration aux Epreuves Classantes Nationales** que les étudiants en médecine sont prêts à se mobiliser.

À quelques semaines de son Conseil d'Administration de Nancy, date limite que l'ANEMF s'était fixée pour négocier, **nous proposons de rencontrer de nouveau les Doyens et les Ministères dans les prochains jours**.

Les étudiants ne se laisseront pas imposer une épreuve remettant en cause l'égalité des chances aux Epreuves Classantes Nationales, passerelle d'accès pour le choix de leur future spécialité.

Contacts Presses :

Virginie Prade, Présidente de l'ANEMF, 06 77 66 94 78, virginie.prade@anemf.org

Clément Lazarus, Vice-président en charge de la communication, 06 74 83 95 79, clement.lazarus@anemf.org

Association à but non lucratif selon la loi de 1901 - Organisation représentative selon l'article 811-3 du Code de l'Éducation
Créée en 1965

Représentée au CNOUS, et au CNESER

Nommée à la CPNEM et à la CNEM

Membre de la FAGE, de l'IFMSA